

REGION MARITIME



*Commune des Lacs 1*

Aného  
Ville tricentenaire  
Deux fois capitale du Togo

1951- 2023

130 B.P. 109 Aného - TOGO  
Standard : (+228) 70 52 67 67  
www.lacs1.mairie.tg  
contactmairieaneho@lacs1.mairie.tg

Membre Fondateur de la Faïtière  
des Communes du TOGO  
(F.C.T.)

Membre de l'Association  
Internationale des Maires  
Francophones (A.I.M.F.)  
Partenaire du Conseil Général  
des Yvelines (France)

Membre des Cités et Gouvernements  
Locaux Unis d'Afrique  
(CGLU Afrique)

Membre de l'Organe des Collectivités  
Territoriales Transfrontalières  
du Sud Bénin Togo  
(OCT- SBT)

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE DE LA  
GOUVERNANCE LOCALE ET DES  
AFFAIRES COUTUMIERES

REGION MARITIME

PREFECTURE DES LACS

COMMUNE DES LACS 1

CABINET

CELLULE COMMUNICATION

N°002 /2026/MATGLAC/RM/PL/CL1-CAB-SC

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie  
\*\*\*\*\*

## COMMUNIQUE

La Mairie de la Commune des Lacs 1 informe les populations qu'une opération de nettoyage et de dégagement des abords des grands axes sera lancée à compter du lundi 02 février 2026.

Cette opération fait suite aux campagnes de sensibilisation menées auprès des occupants de hangars vétustes et d'installations anarchiques implantées le long des grands axes de la commune. Un délai allant jusqu'au 30 novembre 2025 leur avait été accordé afin de se conformer aux mesures édictées.

Force est de constater qu'à l'issue de ce délai, certains occupants ne se sont pas conformés aux instructions, malgré les avertissements et rappels effectués.

L'opération de nettoyage concernera notamment :

- l'axe du poste de péage à la Mairie,
- l'axe jusqu'à la frontière de Sanvée-Condji,
- l'axe du centre-ville,
- les axes Zébé-Anfoin et Zébé-Aklakou.

La Mairie invite une dernière fois les personnes concernées à prendre toutes les dispositions nécessaires avant le démarrage des travaux, afin d'éviter tout désagrément.

La Commune des Lacs 1 compte sur le civisme et la collaboration de tous pour préserver un cadre de vie sain, sécurisé et conforme à la réglementation en vigueur.

Fait à Aného, le 19 Janvier 2026



Mc Alexis John C.D. AQUEREBURU